Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

VISION SUR LE LAC

Juin 2011

PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES RÉUTILISABLES

page 6

PLAGE DE LA SABLIÈRE

page 7

PROGRAMME DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

page 8

www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Mot de la MAIRESSE

CHÈRES CONCITOYENNES,
CHERS CONCITOYENS,

À quelques jours de l'arrivée officielle de l'été, permettez-moi de vous convier à une foule d'activités qui vous permettront de vous égayer tout au long de la belle saison, dans notre ville ! Qu'il s'agisse de la piste cyclable La Vagabonde, du réseau de parcs, de la plage de la sablière, de la bibliothèque municipale, du Cinéma sous les étoiles ou de la Fête nationale du Québec, il y en aura pour tous les goûts à Sainte-Marthe-sur-le-Lac au cours des prochaines semaines.

En terminant, j'en appelle à votre sens de la responsabilité et du civisme. En effet, cette édition du *Vision sur le lac* vous fournit quelques rappels importants pour favoriser notre qualité de vie collective. Nous vous invitons en outre à tenir vos chiens en laisse et à ramasser leurs excréments, à vous assurer de maintenir la propreté de votre terrain, à ne pas gaspiller l'eau potable et à y aller mollo au volant.

Il s'agit de gestes simples qui font une grande différence, pour un été sous le signe du bonheur, de la joie et de l'harmonie !

Je vous remercie de votre collaboration et vous souhaite un été exceptionnel, en souhaitant que le soleil soit au rendez-vous !

La mairesse,

Me Sonia Paulus

Déjeuner de la MAIRESSE

Les citoyennes et les citoyens qui souhaitent discuter avec Me Sonia Paulus d'un projet, d'une suggestion ou d'une problématique sont cordialement invités à participer au Déjeuner de la mairesse, qui se tient le deuxième samedi de chaque mois, de 9 h 30 à 11 h, à l'hôtel de ville. Vous devez confirmer votre présence en communiquant avec l'adjointe à la direction générale, au 450 472-7310, poste 144.

Votre CONSEIL

Me Sonia Paulus
Mairesse

- MRC de Deux-Montagnes
- Conseil régional des élus des Laurentides
- Comité du 50e anniversaire de la ville
- Comité d'action et de protection de la sablière
- Office municipal d'habitation
- Responsable du *Vision sur le Lac*

François Robillard
District 1

- Comité consultatif d'urbanisme
- Services communautaires
- Administrateur au Forum jeunesse des Laurentides
- Comité intermunicipal de transport des Laurentides
- Comité des incendies
- Comité du 50e anniversaire de la ville

Jean-Guy Lajeunesse
District 2

- Centre local de développement
- Centre de tri Tricentris
- Comité de la famille
- Comité du 50e anniversaire de la ville
- Comité des travaux publics

Yves Legault
District 3

- Comité de la sécurité publique
- Comité intermunicipal de transport des Laurentides
- Comité des finances et administration
- Office municipal d'habitation
- Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
- Comité des incendies
- Comité de circulation
- Pavillon de la jeunesse

André Bessette
District 4

- Comité de la sécurité publique
- Comité des finances et administration
- Comité des travaux publics
- Comité de circulation

Annie-Claude Lacombe
District 5

- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité d'action et de protection de la sablière
- Services communautaires
- Pavillon de la jeunesse
- Comité de la famille

François Racine
District 6

- Comité sur les mesures d'urgence et la sécurité civile
- Comité de circulation

SERVICES MUNICIPAUX DURANT LES CONGÉS ESTIVAUX

Les bureaux municipaux, y compris la bibliothèque municipale, seront fermés le 24 juin à l'occasion de la Fête nationale du Québec, ainsi que le 1er juillet lors de la Fête du Canada. L'enlèvement des ordures ménagères se fera selon l'horaire habituel les 24 juin et 1er juillet 2011.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les prochaines séances du conseil municipal auront lieu à 20 h, les mercredis 8 juin, 13 juillet et 10 août 2011, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

TROISIÈME VERSEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Nous vous rappelons que vous devez effectuer votre troisième versement de taxes municipales au plus tard le 1er septembre 2011. Pour information : 450 472-7310, poste 100, ou www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca.

UNE NAISSANCE, **DEUX ARBRES**

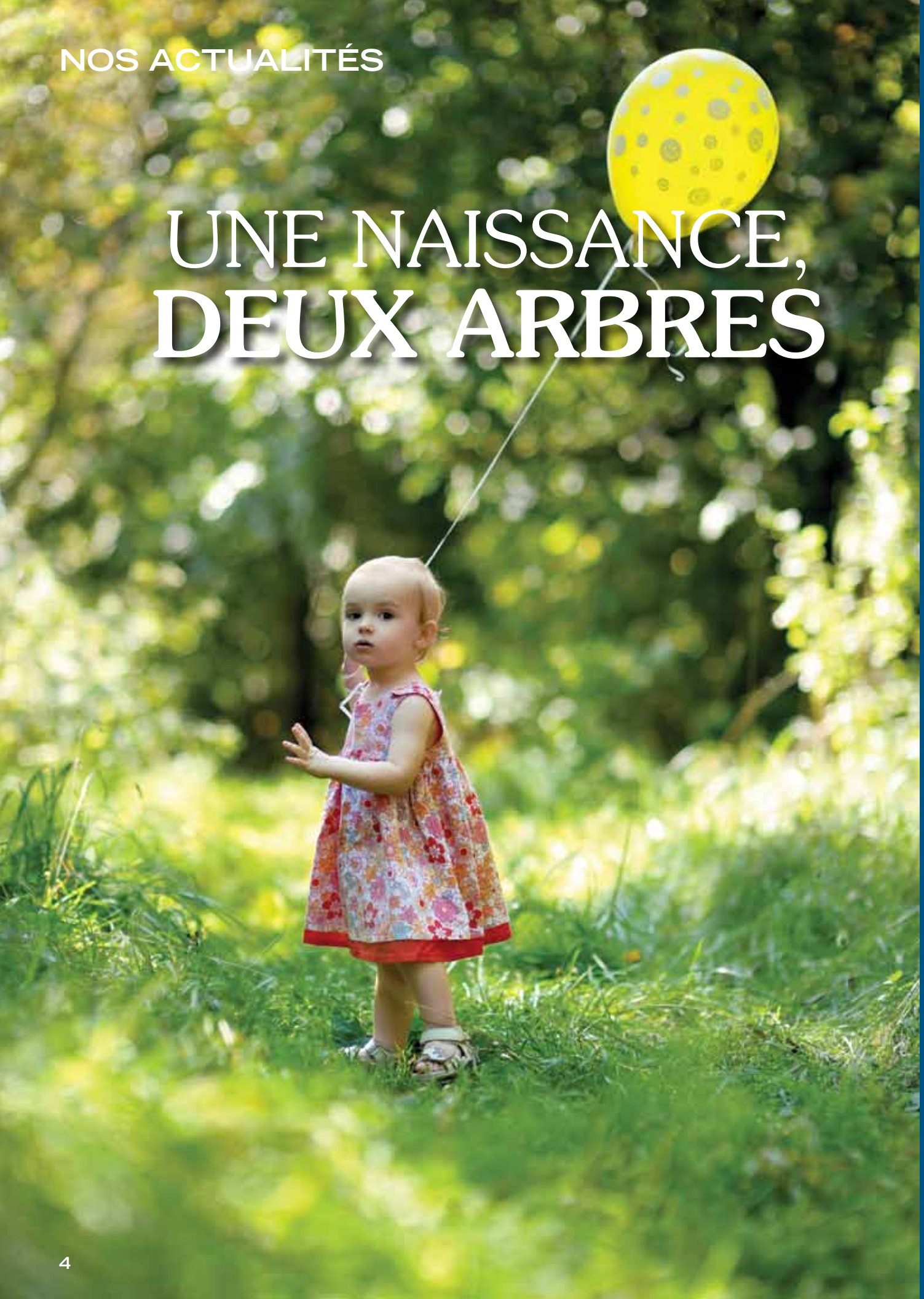

En 2011, soulignez l'arrivée de votre enfant dans votre famille et faites un geste écologique en vous inscrivant au programme Une naissance, deux arbres. Tous les enfants nés de parents marthelacquois ou adoptés par des résidents de Sainte-Marthe-sur-le-Lac qui habitent toujours dans notre ville sont admissibles au programme. Bonifié par la Ville en 2010, celui-ci vise à enrichir notre environnement. Ainsi, pour chaque arbre remis, un deuxième arbre est maintenant planté dans une placette ou un espace vert du territoire.

Pour inscrire votre enfant, vous n'avez qu'à vous présenter à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture, muni des documents requis (voir ci-contre) et d'une photographie en couleur de votre enfant, qui sera utilisée pour produire le certificat. De préférence, cette photographie sera en format JPEG, aura une résolution de 300 ppp et une taille minimale de 2 po x 2 po. Nous vous invitons à la transmettre à l'adresse suivante : m.poirier@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca.

À la suite de l'inscription, vous recevrez un certificat officiel indiquant l'arbre qui a été attribué à votre enfant, et ce, lors de la remise prévue à l'automne. Une fiche descriptive vous permettant d'en apprendre davantage sur l'essence de l'arbre accompagnera le certificat. Vous avez jusqu'au 9 septembre 2011 pour inscrire votre enfant, sans quoi la remise sera reportée à l'année suivante. Trois documents sont nécessaires pour inscrire votre enfant au programme :

- une pièce justificative indiquant la date de naissance ou d'adoption de l'enfant (acte de naissance ou d'adoption, carte d'assurance maladie, etc.);
- un document prouvant que les parents ou l'un des deux parents étaient des résidents de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au moment de la naissance ou de l'adoption (permis de conduire, compte de taxes municipales, bail, facture d'Hydro-Québec, de Bell ou de Vidéotron, etc.);
- la carte du citoyen.

Vous pouvez télécharger le formulaire d'inscription disponible dans notre site Internet, le www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca. Une petite cérémonie de remise des certificats est prévue le 16 octobre 2011. Les arbres seront livrés dans la semaine du 17 au 21 octobre 2011. Vous pourrez choisir votre arbre parmi les trois essences suivantes : le cerisier Shubert, le pommetier Makamik et le tilleul Greenspire (la Ville se réserve le droit d'offrir une solution de remplacement si l'essence choisie n'est pas disponible au moment de la remise). Mentionnons également que l'arbre qui vous sera remis devra être planté sur le territoire marthelacquois.

MESSAGE IMPORTANT
AUX PARENTS DE NOUVEAU-NÉS

Dans le cadre de son programme incitatif d'achat de couches réutilisables, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac tient à rappeler aux parents de nouveau-nés marthelacquois de ne pas jeter les protège-couches et les lingettes dans les toilettes, mais plutôt dans les ordures ménagères. Il faut savoir que la biodégradation des protège-couches et des lingettes ne s'amorce qu'après une longue période de temps, ce qui peut nuire au transit à l'intérieur des canalisations, par la formation de bouchons ou en obstruant les conduites d'égouts domestiques. Cela n'est pas sans conséquence : il y a risque de refoulement d'égout dans les résidences. De plus, les protège-couches et les lingettes peuvent obstruer les systèmes de pompage acheminant les eaux usées aux étangs aérés de traitement. Il s'agit d'un phénomène de plus en plus fréquent, qui génère d'importantes dépenses à l'heure actuelle. En jetant les protège-couches et les lingettes aux ordures ménagères, ils se décomposeront écologiquement au site d'enfouissement.

Nous en profitons également pour rappeler aux citoyennes et aux citoyens que les toilettes ne sont pas des bacs à ordures ménagères. Par conséquent, il ne faut pas y jeter :

- des lingettes de tous types (pour bébé, pour l'hygiène personnelle et pour l'entretien ménager);
- des produits d'hygiène féminine (tampons, serviettes hygiéniques, applicateurs, protège-dessous);
- des graisses et des huiles;
- des solvants, des fonds de peinture, des acides, des produits chimiques et autres produits toxiques;
- des médicaments.

Nous remercions les citoyennes et les citoyens de leur collaboration.

PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES RÉUTILISABLES

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire encourager l'utilisation de couches réutilisables, en accordant aux familles qui résident sur son territoire une aide financière pour l'achat de ce type de couches. Les nouveaux parents qui optent pour les couches réutilisables – et qui contribuent ainsi à la protection de l'environnement – recevront un remboursement de 150 $ pour l'achat de 200 $ et plus de couches, sur présentation d'une preuve d'achat. Notez qu'il y a une limite d'un remboursement de couches réutilisables par enfant, par année. Ce programme s'adresse aux parents d'enfants de 18 mois ou moins résidant sur une base permanente à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Le programme a été lancé le 1er janvier 2011. Toutefois, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac rembourse rétroactivement les familles qui ont recours à cette solution écologique depuis le 1er septembre 2010; on doit, dans ce cas, présenter ses preuves d'achat original. Pour demander une aide financière, il suffit de télécharger le formulaire situé dans l'onglet Services aux citoyens du www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca et se présenter à l'hôtel de ville avec les documents demandés.

LICENCE POUR CHIEN

En tant que propriétaire ou gardien de chien, vous devez obligatoirement enregistrer votre compagnon canin, peu importe sa taille ou sa race, et vous assurer qu'il porte en tout temps une médaille d'identification. Cette licence, au coût annuel de 15 $, est délivrée par la Patrouille canine G.L., qui procède à la vente des licences sur le territoire de la municipalité depuis le mois de mai. La licence est valide du 1er juin au 31 mai de l'année suivante. Vous communiquez avec la patrouille canine au 450 434-9702. Les pénalités prévues au règlement numéro 314 seront appliquées à l'endroit de ceux et celles qui refuseront de s'y conformer. Notez que la présence de chiens est interdite dans tous les parcs de la ville, à l'exception des chiens de la Fondation Mira, pour lesquels la municipalité assumera le coût de la licence si on lui fournit une preuve de famille d'accueil.

VOTRE DEVOIR EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE D'UN CHIEN

Les chiens doivent être tenus en laisse lorsqu'ils sont hors des limites de la propriété. Si la propriété n'est pas clôturée de façon à contrer le chien, celui-ci doit être attaché. Tout chien errant peut être capturé par le patrouilleur canin et amené à la fourrière, et des frais de garde et de nourriture seront facturés au propriétaire, qui devra les rembourser au moment de récupérer son animal. Également, en tant que propriétaire ou gardien de chien, vous êtes tenu de ramasser les excréments de l'animal et de réparer, dans un délai raisonnable, les dommages causés par votre chien aux pelouses, fleurs, arbustes, etc.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

BIENVENUE À LA PLAGE DE LA SABLIÈRE!

Nous sommes ouverts tous les jours de 10 h à 20 h à compter du 24 juin et jusqu'à la fête du Travail. Veuillez noter que, si la température le permet, le CAPS ouvre la plage les fins de semaine du mois de juin et, à l'occasion, en semaine. Vous pouvez le vérifier en composant le 450 491-1817 ou en consultant notre site Internet : www.plagedelasabliere.org, sous la rubrique Horaire. De plus, le site Internet est rempli d'une foule d'autres informations utiles.

PRIX D'ENTRÉE QUOTIDIENNE	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Tout-petit (5 ans et moins)	Gratuit	Gratuit
Enfant (6 à 15 ans)	Gratuit	2,50 $
Cycliste (16 ans et plus)	Gratuit	4 $
Adulte (16 ans et plus)	Gratuit	5 $
3e âge (65 ans et plus)	Gratuit	2,50 $
Groupe (10 personnes et plus)	Gratuit	2,50 $ par personne

ABONNEMENT SAISONNIER	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Tout-petit (5 ans et moins)	Gratuit	Gratuit
Enfant (6 à 15 ans)	Gratuit	25 $
Adulte (16 ans et plus)	Gratuit	50 $
3e âge (65 ans et plus)	Gratuit	25 $
Famille (2 à 6 membres)	Gratuit	90 $

COURS DE SAUVETAGE	
Cours	Médaille de bronze et Croix de bronze de la Société de sauvetage
Durée	30 heures, échelonnées durant l'été ou condensées, selon la disponibilité des participants
Préalable	13 ans et niveau Junior 10 réussi (ou Aquaventure 12) pour Médaille de bronze; Médaille de bronze réussie pour Croix de bronze
Coût	Résident : 110 $, et non-résident : 170 $

COURS DE NATATION (DÉBUTANT DURANT LA PREMIÈRE SEMAINE DU MOIS DE JUILLET)	
Cours	Junior (10 niveaux) de la Croix-Rouge canadienne
Durée	10 cours d'une heure (45 minutes pour les tout-petits), 2 fois par semaine
Préalable	4 ans et plus (âge minimum à respecter selon les niveaux)
Coût	Résident : 30 $, et non-résident : 40 $ (rabais de 25 % pour les autres membres d'une même famille)

Les citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac doivent présenter leur carte du citoyen valide afin de bénéficier de l'entrée gratuite. La vente d'abonnements saisonniers pour la présente saison ainsi que l'inscription aux cours de natation et aux cours de sauvetage ont lieu directement au guichet de la plage, du 20 au 26 juin prochains (inclusivement), entre 10 h et 16 h. Un formulaire doit être rempli sur place. N'oubliez pas d'apporter, le cas échéant, votre carte du citoyen ainsi que celles des personnes à inscrire. Seuls l'argent comptant et les chèques faits à l'ordre du « Comité d'action et de protection de la sablière » sont acceptés.

80, 43e Avenue, Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0
Téléphone : 450 491-1817 — www.plagedelasabliere.org

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Le 24 juin, entrez dans la légende!

Toutes les citoyennes et tous les citoyens sont invités à célébrer la Fête nationale du Québec à compter de 16 h, le vendredi 24 juin, dans la cour de l'école Horizon-du-Lac.

Soyez nombreux à entrer dans la légende!

Horaire des activités

16 h	Ouverture du site avec musique québécoise, animation ambulante, jeux gonflables, maquillage
16 h	Animation : André Morin, conteur de légendes, et concours Dessine-moi un conte
16 h 30	Spectacle de Duo Piano-Voix, répertoire de chansons québécoises
17 h	Souper communautaire : hot-dogs gratuits servis par les membres du conseil municipal et restauration rapide sur place
18 h 45	Présentation patriotique et hommage au drapeau fleurdelisé
19 h	Spectacle de Gilles Girard, en hommage aux années Classels
20 h 30	Spectacle du groupe Bernadette
22 h	Feux d'artifice
22 h 15	Spectacle de Gilbert Lauzon, chansonnier

Habillez-vous en bleu et blanc à l'occasion de la Fête nationale et participez au tirage de prix de présence. Prix aux couleurs de la Fête nationale à gagner! Le concours Dessine-moi un conte est ouvert à tous les résidents de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Apportez votre dessin bien identifié, avec vos coordonnées, lors de l'activité de conte. Apportez vos chaises pour assister aux spectacles. En cas de pluie, apportez votre parapluie. Les animaux, les boissons alcoolisées (autres que celles vendues sur le site) et les bouteilles de verre sont interdites sur le site.

LAURÉATS DE LA SOIRÉE HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

Le 15 avril dernier, la mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Me Sonia Paulus, et les membres du conseil municipal conviaient les bénévoles de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à la soirée Hommage aux bénévoles. C'est sous le thème « Merci » que près de 250 personnes ont été reçues pour un cocktail et un souper, le tout accompagné d'une animation et agrémenté de danse sociale. Cette soirée a permis de souligner la contribution des nombreux bénévoles et de décerner des prix à celles et ceux qui se sont démarqués au cours de la dernière année.

CATÉGORIES	GAGNANTS
Administration	Jacqueline Damico
Aide humanitaire	Sonia Bérubé-Gaudreault
Culturel	Jacques Nantel
Sportif jeunesse	Tony Bellemo et Pascal St-Denis
Sportif adulte	Rita Pigeon
Général jeunesse	Michel Fafard
Général adulte	Claudette Johnson-Pilon
Bénévole de l'année	Jacqueline Damico et Pascal St-Denis

FÊTE DE LA FAMILLE, SOYEZ DU RENDEZ-VOUS !

Le samedi 13 août et le dimanche 14 août se tiendra la Fête de la famille à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Animation et spectacles sauront en mettre plein la vue aux petits et grands qui seront de la partie. Surveillez notre programmation au www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca et soyez du rendez-vous !

CINÉMA SOUS LES ÉTOILES

À la demande générale, l'activité Cinéma sous les étoiles est de retour les vendredis soirs, au Centre communautaire (99, rue de la Mairie, derrière l'hôtel de ville). Ainsi, dès la brunante, et ce, jusqu'au 26 août, les Marthelacquoises et les Marthelacquois de tous âges sont invités à apporter leur chaise ou leur couverture pour assister à une projection en plein air. Il est à noter qu'en cas de pluie, l'activité aura lieu à l'intérieur du Centre communautaire.

FILMS À L'AFFICHE

8 juillet :	*Big Mommas : tel père, tel fils*
15 juillet :	*Arthur 3 : la guerre des deux mondes*
22 juillet :	*Yogi l'ours*
12 août :	*Rio*
19 août :	*Les chroniques de Narnia : l'odyssée du passeur d'aurore*
26 août :	*Kung-Fu Panda 2*

ACTIVITÉS AQUATIQUES

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS DE L'ÉTÉ 2011 DU COMPLEXE AQUATIQUE SAINT-EUSTACHE AU WWW.VILLE.SAINT-EUSTACHE.QC.CA

Une variété de cours d'apprentissage de la nage sont offerts aux bébés de 12 mois et plus, aux enfants, adolescents et adultes. De la formation en sauvetage, des cours de perfectionnement et des activités de conditionnement physique aquatique sont également proposés. Consultez la programmation pour connaître les cours et activités proposés à la session de l'été 2011.

INSCRIPTION PAR INTERNET EN DEUX ÉTAPES

Pour les résidents de Sainte-Marthe-sur-le-Lac : du mardi 14 juin, dès 0 h 01, au vendredi 17 juin 2011.

Étape 1

Pour vous inscrire par Internet, assurez-vous d'avoir en main :

- le numéro de la carte du citoyen de Sainte-Marthe-sur-le-Lac valide de chaque personne à inscrire (numéro indiqué sous le code-barres);
- le numéro de téléphone de la personne à inscrire;
- le code (numéro à 5 chiffres) correspondant à l'activité choisie;
- votre carte de crédit Visa ou Master-Card (aucun autre mode de paiement n'est accepté pour les inscriptions par Internet).

Note : Sans le code de l'activité, le numéro de la carte du citoyen valide et le numéro de téléphone, il vous sera impossible de procéder à l'inscription.

Étape 2

Rendez-vous au www. ville.saint-eustache.qc.ca :

- cliquez sur « Inscriptions en ligne aux activités », puis sur
- « Inscriptions en ligne aux activités sur Ludikweb »;
- inscrivez votre numéro de carte du citoyen et votre numéro de téléphone incluant l'indicatif régional;
- cochez vos choix de cours et remplissez les cases requises;
- effectuez votre paiement et, à la toute fin de l'inscription, assurez-vous d'avoir conclu la transaction, notez et conservez votre numéro de confirmation.

Note : Si vous ne procédez pas immédiatement au paiement en ligne, l'inscription sera annulée automatiquement après 30 minutes. Les taxes sont incluses lorsque applicables.

INSCRIPTION EN PERSONNE

Les personnes qui ne s'inscriront pas par Internet pourront le faire en personne dès le jeudi 16 juin 2011, à 8 h 30, au Service du sport et du plein air de la Ville de Saint-Eustache (Complexe aquatique Saint-Eustache, 230, boulevard Arthur-Sauvé, 450 974-5111).

POUR CONNAÎTRE LES HEURES DES BAINS LIBRES

Téléphonez au 450 974-5111 ou visitez le www.ville.saint-eustache.qc.ca.

RAPPEL IMPORTANT

Afin d'accéder au Complexe aquatique Saint-Eustache, vous devrez être en possession de la carte à puce, sans quoi vous ne pourrez accéder aux vestiaires et aux bassins. La carte à puce est disponible au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, de même qu'à la bibliothèque municipale de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

LISTE D'ATTENTE

Vous pouvez vous inscrire sur une liste d'attente lorsqu'un cours affiche complet. Assurez-vous que votre nom figure déjà sur la liste d'attente lors de votre transaction par Internet. Autrement, communiquez avec le Service du sport et du plein air de la Ville de Saint-Eustache

DES CITOYENNES ET DES CITOYENS ACTIFS!

En mars dernier, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac lançait un appel à la population pour qu'elle participe en grand nombre au programme Acti-menu, afin de favoriser une saine alimentation et la pratique d'une activité physique. Nous tenons à féliciter les 285 Marthelacquoises et Marthelacquois âgés de 4 ans et plus qui ont relevé le défi!

LOCATION DE SALLE POUR VOS ÉVÉNEMENTS

Le Centre communautaire (99, rue de la Mairie) et le Pavillon jeunesse Optimiste (3014, chemin d'Oka) offrent des salles en location pour vos événements privés. Pour connaître la disponibilité des salles et les tarifs de location, communiquez avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au 450 472-7310, poste 146.

NOUVEAU MODULE DE JEUX AU PARC DE LA FRATERNITÉ

Les familles vivant à proximité du parc de la Fraternité, voisin de la Marina, profitent depuis peu d'un nouveau module de jeux pour les enfants. Ce nouvel équipement permet de bonifier l'offre de jeux dans ce parc, qui comptait déjà un module pour les 3 à 5 ans et des balançoires. La thématique du crabe, évoquée par cette nouvelle structure de jeux, est tout à fait à propos dans ce parc situé sur la rive du lac des Deux Montagnes. Le module, qui s'adresse à la clientèle des 5 à 12 ans, présente une variété de défis favorisant le développement psychomoteur et l'activité chez les jeunes. Il répond en outre à l'objectif de la Politique familiale de revitaliser les parcs de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

RÉCUPÉRATION DE LAINE

Vous pouvez déposer vos balles de laine au Centre communautaire, lesquelles permettront au Cercle de Fermières de confectionner des bas pour les enfants hospitalisés. Pour information : 450 472-7310, poste 146.

SUGGESTIONS D'ACTIVITÉS DE LOISIR

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est déjà à préparer la programmation de l'automne 2011. Si vous avez des suggestions d'activités, nous vous invitons à nous les faire connaître. Nous vérifierons avec plaisir s'il est possible de les ajouter à notre programmation. Pour nous faire connaître vos idées par courriel, écrivez à Mme Gisèle Marion, à l'adresse g.marion@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca, ou par la poste à Gisèle Marion, Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, 99, rue de la Mairie, Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec), J0N 1P0.

RAPPELS IMPORTANTS

HEURES D'OUVERTURE PROLONGÉES DU SERVICE DE L'URBANISME

Afin de mieux vous servir, le Service de l'urbanisme prolongera ses heures d'ouverture les mercredis en soirée, de 17 h à 20 h, jusqu'au 28 septembre 2011.

ARROSAGE

En période estivale, l'arrosage des pelouses est autorisé les mardis et vendredis, entre 21 h et 23 h, pour une durée maximale de 60 minutes. Si vous avez une nouvelle pelouse, l'arrosage est autorisé pour 15 jours consécutifs, pendant 120 minutes, entre 20 h et minuit. Vous devez obtenir (sans frais) un permis émis par le Service de l'urbanisme. Nous vous rappelons qu'il est important de consommer l'eau de manière responsable durant l'été. Surveillez l'affichage aux entrées du territoire, le panneau d'affichage électronique et le site Internet pour connaître les restrictions d'arrosage en période de sécheresse.

PERMIS DE CONSTRUCTION

Vous planifiez de rénover, d'agrandir, de faire un ajout à votre propriété ou simplement d'installer une piscine ou un cabanon? N'oubliez pas que la majorité des travaux nécessitent un permis. Informez-vous auprès du Service de l'urbanisme : les inspecteurs des bâtiments pourront vous renseigner sur la réglementation en vigueur et sur les documents à fournir. Cela facilitera le traitement de votre demande. Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme, au 450 472-7310, poste 120, ou par courriel à urbanisme@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca.

COUPE D'ARBRES

Il est interdit de couper un arbre qui se trouve sur votre terrain ou sur un terrain qui appartient à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac sans d'abord vous procurer un certificat d'autorisation auprès du Service de l'urbanisme. Le règlement relatif à la protection et à la plantation d'arbres prévoit des dispositions pénales pour ceux qui abattent un arbre sans certificat d'autorisation. Vous pourriez être passible d'une amende minimale de 500 $, pouvant atteindre 5 000 $.

FAUCHAGE DES MAUVAISES HERBES

Il est interdit aux propriétaires, locataires ou occupants d'un terrain de laisser pousser sur ce terrain ou sur l'emprise de la rue le gazon, l'herbe ou les broussailles à une hauteur excédant 20 cm (8 po). La présence d'herbe à puce, d'herbe à poux ou de tout autre type de mauvaises herbes tant sur le terrain que sur l'emprise de la rue est également interdite.

NUISANCES

Les propriétaires de terrains, occupés ou vacants, sont tenus de procéder au nettoyage et à l'entretien de leurs terrains durant toute la saison estivale. Il est interdit aux occupants d'une propriété de laisser pousser ou de maintenir en place branches, broussailles, herbe séchée. Il est également interdit d'entreposer des ferrailles, véhicules automobiles hors d'état de fonctionner, déchets, détritus, liquides toxiques, rebuts, ordures et substances nauséabondes. Les contrevenants sont passibles d'une amende minimale de 150 $ plus les frais.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE PANIER DE BASKETBALL

Nous assistons à la recrudescence des paniers de basketball installés en bordure des rues ou carrément dans les rues. Or, vous devez savoir qu'il est interdit, en vertu de l'article 500 du Code de la sécurité routière, d'obstruer les voies publiques. Assurez-vous que vos enfants rangent leur panier après utilisation, en le plaçant dans votre entrée, de manière à dégager complètement l'emprise de rue. Nous éviterons ainsi des désagréments, tels que des accrochages et des risques de bris à vos équipements ou à ceux d'autrui pour lesquels vous pourriez être tenu responsable, ou encore l'impossibilité de vidanger votre bac à ordures ou à recyclage.

STATIONNEMENT D'UN VÉHICULE RÉCRÉATIF OU D'UN BATEAU

Veuillez prendre note qu'une nouvelle disposition est entrée en vigueur le 20 avril dernier au sujet du stationnement des véhicules récréatifs ou des bateaux de moins de 9 mètres. Cette disposition prévoit qu'entre le 15 avril et le 15 octobre les véhicules récréatifs et les bateaux peuvent être stationnés dans la marge avant à la condition qu'ils soient à une distance minimale de 1 mètre de l'emprise de rue. Toutefois, les autres véhicules, comme les remorques, les véhicules récréatifs ou les bateaux de plus de 9 mètres, peuvent être stationnés en tout temps en cour latérale ou arrière. Pour information : 450 472-7310, poste 216, ou par courriel à urbanisme@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca.

VOUS PRÉVOYEZ INSTALLER UNE PISCINE?

Le Québec détient le triste record du plus grand nombre de noyades en piscine résidentielle au pays. Trop souvent, les victimes sont des enfants en bas âge. Chaque mort tragique qui aurait pu être évitée nous interpelle collectivement et interpelle également la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. En 2010, le gouvernement du Québec a adopté un règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Le principal objet du règlement concerne le contrôle de l'accès, non seulement à partir des terrains voisins, mais également à partir de la résidence. Ce règlement vise tous les types de piscine creusée, hors terre ou démontable. L'installation d'une piscine requiert l'obtention d'un permis auprès du Service de l'urbanisme. Toute piscine doit respecter les normes suivantes :

- Elle doit être installée ou construite à une distance de 1,5 mètre (4 pieds et 11 pouces) de la ligne de propriété et à 1 mètre (3 pieds et 3 pouces) de tout bâtiment. Sauf pour un terrain formant un coin de rue, l'implantation en marge latérale – adjacente à la rue – est fixée à un minimum de 2,15 mètres (7 pieds).
- La distance minimale entre une plateforme de piscine et une limite de terrain est fixée à 2 mètres (6 pieds et 6 pouces). Sauf pour un terrain formant un coin de rue, cette distance est fixée à un minimum de 4,5 mètres (14 pieds et 8 pouces) lorsqu'elle est adjacente à une rue latérale.
- Toute piscine creusée ou hors terre dont la paroi extérieure est inférieure à 1,22 mètre (4 pieds) doit être entourée d'une clôture d'une hauteur minimale de 1,22 mètre (4 pieds) et devra être localisée à une distance minimale de 1,22 mètre (4 pieds) de la piscine. De plus, un mur d'un bâtiment formant une partie d'une enceinte ne doit pas être pourvu d'ouvertures (porte ou fenêtre), afin d'éviter l'accès direct à la piscine.
- Toute clôture donnant accès à la piscine doit être munie d'un loquet de fermeture automatique.

Pour obtenir un permis, vous devez vous présenter au Service de l'urbanisme avec les documents suivants : un certificat de localisation, un plan du projet ainsi qu'avec une description détaillée des travaux. Pour information : 450 472-7310, poste 216, ou par courriel à urbanisme@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca.

COUP DE CŒUR DE MICHELINE CHEVALIER

Titre : *La couleur des sentiments*
Auteure : Kathryn Stockett
Éditions : Jacqueline Chambon

Résumé :

Chez les Blancs de Jackson, Mississippi, ce sont les Noires qui font le ménage, la cuisine, et qui s'occupent des enfants. On est en 1962, les lois raciales font autorité. En quarante ans de service, Aibileen a appris à tenir sa langue. L'insolente Minny, sa meilleure amie, vient tout juste de se faire renvoyer. Si les choses s'enveniment, elle devra chercher du travail dans une autre ville. Peut-être même s'exiler dans un autre État, comme Constantine, qu'on n'a plus revue ici depuis que, pour des raisons inavouables, les Phelan l'ont congédiée. Mais Skeeter, la fille des Phelan, n'est pas comme les autres. De retour à Jackson au terme de ses études, elle s'acharne à découvrir pourquoi Constantine, qui l'a élevée avec amour pendant vingt-deux ans, est partie sans même lui laisser un mot. Une jeune bourgeoise blanche et deux bonnes noires. Personne ne croirait à leur amitié… et on la tolérerait moins encore. Pourtant, poussées par une sourde envie de changer les choses, malgré la peur, elles vont unir leurs destins et en grand secret écrire une histoire bouleversante. Passionnant, drôle, émouvant, *La Couleur des sentiments* a conquis l'Amérique avec ses personnages inoubliables. Vendu à plus de deux millions d'exemplaires, ce premier roman, véritable phénomène culturel outre-Atlantique, est un pur bonheur de lecture. Le destin de ces trois personnes qui se sont liées d'amitié est vraiment rempli d'embûches, mais elles parviennent à faire valoir leurs droits et à témoigner publiquement de leur relation amicale, malgré tout…

Bonne lecture!

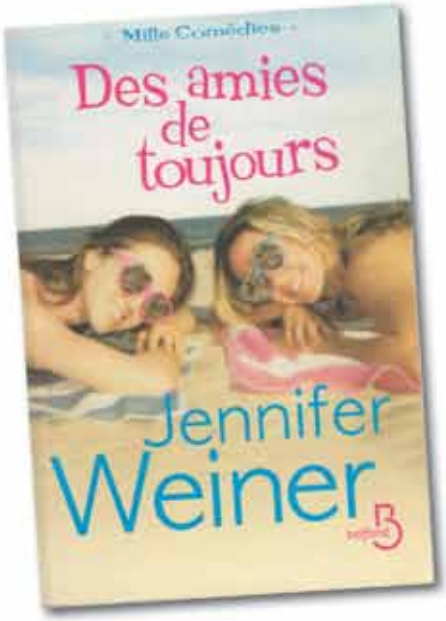

CHOIX DE NOUVEAUTÉS DE MICHELINE ALOI

Titre : *Un printemps à la pêche*
Auteure : Mireille Levert
Collection : Mes premières histoires
Éditions : Imagine

Résumé :

Après un long hiver à dormir, Léon, Maman et Papa se réveillent affamés. Ils ont une faim de loup! « Allez, viens, moussaillon, dit papa à Léon. C'est l'heure d'aller pêcher. » Et les voilà partis en quête de leur premier repas du printemps. Suivons Léon à pas d'ourson et découvrons les couleurs de cette belle saison. La collection Mes premières histoires, des livres conçus pour découvrir très tôt le bonheur de se faire raconter des histoires et le plaisir de voyager dans l'imaginaire

Titre : *Des amies de toujours*
Auteure : Jennifer Weiner
Collection : Mille comédies
Éditions : Belfond

Résumé :

À trente-trois ans, Addie Downs prend une grande décision : fini les régimes, les rencontres douteuses sur Internet et les rêves de prince charmant. Mieux vaut encore rester chez soi à bouquiner devant la télé! Mais ce beau projet ne tarde pas à voler en éclats lorsque Valérie débarque chez elle en pleine nuit. Son ex-meilleure amie serait-elle venue mettre un terme à une dispute vieille de quinze ans? En réalité, Valérie a besoin d'aide : après une soirée bien arrosée, la jeune femme, repartie en auto, a renversé Dan, l'homme qui leur avait brisé le cœur lorsqu'elles étaient ados. Mais quand les deux amies reviennent sur le lieu du « crime », la victime a disparu! Au diable les bonnes résolutions! Unies comme au bon vieux temps, Addie et Valérie s'élancent dans une course folle à travers les États-Unis.

JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE ET DU DROIT D'AUTEUR

La 16e édition de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur a eu lieu le 23 avril dernier. Pour l'occasion, le personnel de la bibliothèque était très heureux d'offrir aux abonnés une rose, symbole de cette journée spéciale, ainsi qu'un signet arborant un dessin réalisé par Mme Sylvie Nadon, une artiste de la région qui est également commis au prêt à notre bibliothèque. Les Marthelacquoises et les Marthelacquois âgés de 5 à 12 ans ont pu participer à l'activité interactive Viens créer ta propre histoire, animée par Fredrick d'Anterny. Les responsables de la bibliothèque tiennent à remercier les nombreux abonnés ayant participé aux différents concours, qui ont permis à certains de remporter des chèques-cadeaux de 25 $ offerts par une librairie.

CLUB DES AVENTURIERS DU LIVRE
UN ÉTÉ FOU FOU FOU!

Tu as entre 7 et 14 ans et tu aimes les choses comiques, cocasses, tordantes, saugrenues, rigolotes, étranges, amusantes, bizarres, hilarantes, farfelues, loufoques? Tu aimes te tordre de lire? Le Club des aventuriers du livre est pour toi! Chose certaine, nous t'en ferons voir de toutes les couleurs! L'inscription au club se fera à la bibliothèque dès le 20 juin, et le club se poursuivra jusqu'au 15 août. Tout est absolument gratuit! Inscris-toi donc avec un rire en coin, et prends part de gaieté de cœur aux nombreux concours et bricolages. Plus tu participes, plus tu as de chances de gagner de drôles de cadeaux. Alors, histoire de lire, nous t'attendrons à la bibliothèque avec enthousiasme pour que tu viennes t'éclater de lire!

RENSEIGNEMENTS SUR LA BIBLIOTHÈQUE ET INSCRIPTION AU CLUB DES AVENTURIERS DU LIVRE : 450 974-7111, poste 101

HORAIRE ESTIVAL DE LA BIBLIOTHÈQUE
EN VIGUEUR JUSQU'AU 3 SEPTEMBRE 2011 INCLUSIVEMENT

Du lundi au jeudi, de 12 h à 20 h
Vendredi, de 10 h à 13 h
Samedi, de 10 h à 14 h
Dimanche, fermée

Lorsque la bibliothèque est fermée, et pour éviter tous frais de retard, la chute à livres demeure disponible pour recevoir vos documents.

CLUB DE LECTURE DU RAT BIBOCHE

Le club de lecture du rat Biboche est en plein essor et ne cesse de battre des records de popularité! Ce printemps, le club a remporté un vif succès auprès de ses 96 membres âgés de 3 à 6 ans. Le 4 mai dernier, les membres ont eu la chance d'assister à un spectacle exclusif de Circambule pour clore la saison! Ce club de lecture a pour but d'initier les enfants à l'univers du livre et de la lecture par des jeux et du bricolage.

AGENDA DES ORGANISMES

CERCLE DE FERMIÈRES

Le Cercle de Fermières de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a tenu sa soirée de quilles annuelle le 16 avril dernier à la Salle de quilles de la Place Saint-Eustache. Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont participé au succès de cette activité-bénéfice. Une partie de l'argent amassé sera versée à la Fondation OLO, qui contribue à la santé des bébés à naître en offrant gratuitement et quotidiennement un œuf, un litre de lait et un verre de jus d'orange ainsi qu'un supplément de vitamines et minéraux aux femmes enceintes vivant une situation socioéconomique précaire. Nous terminons notre année 2010-2011 sous peu et serons de retour en septembre afin de poursuivre notre mission d'aide humanitaire ainsi que nos activités de création artisanale.

Si vous désirez joindre le Cercle de Fermières de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, communiquez avec Ginette Lalonde, au 450 491-7592, ou Brigitte Allevato, au 450 472-7454. Nous vous souhaitons un très bel été!

DANSE EN CŒUR

Danse en cœur a le plaisir de vous faire part des prochaines activités au programme. Durant l'été, les répétitions de danse en ligne se tiendront tous les mercredis de juin, de même que les 6 et 13 juillet. Une journée portes ouvertes aura lieu le mercredi 7 septembre prochain pour l'inscription. Les cours débuteront le 14 septembre, pour une session de 12 cours. La carte du citoyen est obligatoire pour suivre les cours. Les soirées auront lieu le 17 septembre et le 22 octobre 2011. Les billets pour les soirées sont vendus sur place. Tous les cours et les soirées sont animés par Lyne Lefebvre et son équipe. Pour information, vous pouvez communiquer avec Francine Turcotte, au 450 623-0786 (en soirée), ou Colette Lecompte, au 450 491-5774 (en soirée). Vous pouvez également nous faire parvenir un courriel à danseencoeur@videotron.ca.

DÉMARRAGE D'ENTREPRISE

Participez à une séance d'information gratuite du Centre local de développement (CLD) de la MRC Deux-Montagnes portant sur le démarrage d'une entreprise, le troisième mercredi du mois, de 13 h 30 à 16 h. Les prochaines séances auront lieu les 15 juin et 20 juillet 2011, au Salon des Bâtisseurs (bureau 304), situé au 1, place de la Gare, à Saint-Eustache. Voilà une excellente occasion d'en apprendre davantage sur le lancement d'une entreprise! Réservez sans tarder, au 450 472-1502, poste 221.

Consultez notre site Internet, le www.clddm.com, ou écrivez-nous à info@clddm.com.

DANSE DE L'AMITIÉ

Nos activités estivales ont déjà commencé, depuis le l6 mai, par des soirées d'exercices de danse en ligne, animées par notre professeure Diane Degré et son équipe, et ce, tous les lundis jusqu'au 25 juillet. Les portes ouvriront à 19 h, et la danse débutera à 19 h 30. Vous devez posséder la carte du citoyen pour assister à nos soirées du lundi et pour participer aux prochaines sessions de cours. Pour la saison automnale, les activités débuteront par une journée portes ouvertes le 29 août, à compter de 9 h pour l'inscription, et pour la danse, de 10 h à 11 h 30, de 11 h 45 à 14 h 15 (apportez votre lunch), et de 19 h 30 à 21 h.

Pour information : Jean-Claude au 450 473-8247, Louise au 450 623-0241 ou Jackie au 450 623-0230.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

UN MESSAGE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE INTERMUNICIPAL DEUX-MONTAGNES–SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

FEUX À CIEL OUVERT

Les feux extérieurs (avec ou sans foyer) sont interdits sur le territoire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Une demande de permis peut par contre être faite, selon quelques modalités, au Service de sécurité incendie pour un événement particulier.

FEUX D'ARTIFICE

Saviez-vous que, pour faire un feu d'artifice, vous devez détenir un permis d'artificier? De plus, un permis de votre municipalité est requis.

RAMONAGE

Le porte-à-porte pour le ramonage a débuté sur notre territoire. L'entreprise Le Meilleur Ramoneur vous remettra un dépliant indiquant de la rappeler si vous êtes intéressé à vous prévaloir de ses services. Le prix de base est de 20 $ par cheminée (résidentiel, public, église). Le prix pour un ramonage complet débute à 75 $. Tous ces tarifs sont garantis jusqu'au 1er septembre 2011. Vous pouvez contacter Le Meilleur Ramoneur, au 450 962-8186. Si vous faites le ramonage de votre cheminée vous-même ou le faites faire par une autre compagnie, il est important d'en informer le Service de sécurité incendie intermunicipal, en remplissant le formulaire à cet effet à la caserne, située au 206, 8e Avenue, à Deux-Montagnes.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous, au 450 473-2730.

SÉCURITÉ À VÉLO

Encore une fois cette année, et pour une huitième année consécutive, le Service de police régionale de Deux-Montagnes organise l'activité Sécurité à vélo. Ce projet a pour but de conscientiser les jeunes fréquentant le camp de jour municipal à l'importance de la prudence à vélo, et ce, en leur expliquant les lois et les règlements circonstanciés. Un tirage permettra aux jeunes participants de remporter l'un des prix gracieusement offerts par des commanditaires.

En terminant, un message au jeune cycliste : n'oublie jamais que l'article le plus important pour ta sécurité demeure ton casque protecteur. Les traumatismes crâniens sont la cause de 60 % des décès dans des accidents à vélo.

Un message de Christopher Harding
Agent sociocommunautaire
Relationniste médias
Police régionale de Deux-Montagnes

COLLECTE DES GROS REBUTS

Les petits meubles, sacs en surplus, matelas ou autres petits objets seront ramassés le troisième mercredi de chaque mois. Des collectes supplémentaires seront également effectuées les 8 juin, 13 juillet et 10 août 2011. Nous vous rappelons que les branches, les morceaux de bois, les planchers, les débris de rénovation ou de construction ne sont pas ramassés lors de ces collectes et ne peuvent être déposés dans les bacs. Vous pouvez cependant en disposer au garage municipal, moyennant des frais de 20 $ pour l'équivalent d'une remorque de 4 pieds x 8 pieds. Notez que le bardeau d'asphalte et les produits toxiques sont refusés en tout temps.

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

La collecte des résidus verts (gazon, résidus de jardinage et feuilles seulement) a lieu tous les lundis depuis le 25 avril, et ce, jusqu'au 10 octobre inclusivement. Nous vous demandons de mettre vos résidus verts dans des sacs à ordures orange ou transparents, et de les placer en bordure de la rue.

COLLECTE DES BRANCHES

Moyennant certains frais et sur demande, les branches peuvent être ramassées par les véhicules municipaux destinés à cet effet. Il vous suffit d'appeler au Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, au 450 623-5798, poste 111. Le diamètre des branches ne doit pas excéder 13 cm (5 pouces). Les souches ne sont pas ramassées. Veuillez déposer les branches en paquets non attachés sur le terrain, près de la rue, le plus gros diamètre des branches dirigé vers la rue. Vous pouvez aussi déposer vous-même vos branches coupées au site de dépôt des matériaux secs, moyennant certains frais. Vous devez présenter une preuve de résidence.

RAPPEL CONCERNANT L'UTILISATION DES BACS

Les bacs doivent être déposés en bordure de la rue avant 7 h le jour de la collecte, ou après 20 h la veille, les roues tournées vers la maison et le couvercle bien fermé. Aucun déchet en dehors des bacs n'est ramassé.

RÉSIDUS QUI NE SONT PAS RAMASSÉS LORS DES COLLECTES

La peinture, les huiles et les pneus sont acceptés tout au long de l'année au garage municipal. Vous pouvez également apporter au garage municipal vos surplus de boîtes de déménagement défaites et ficelées. Depuis 2010, des contenants pour récupérer les piles sont mis à la disposition des citoyens au garage municipal, à l'hôtel de ville et au centre communautaire.

DÉCHETS BIOMÉDICAUX ET RADIOACTIFS

Il est interdit de déposer des déchets biomédicaux ou radioactifs (seringues, médicaments) dans les bacs à ordures ou à recyclage. Informez-vous auprès de votre pharmacie pour la disposition adéquate et sécuritaire de ces produits ou conservez le tout de façon sécuritaire jusqu'à la collecte des résidus domestiques qui se tient chaque automne au garage municipal.

POUR NOUS JOINDRE

HÔTEL DE VILLE
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone :	450 472-7310
Service des communications et relations avec les citoyens :	poste 109
Cabinet de la mairesse :	poste 144
Direction générale :	poste 144
Service du greffe :	poste 211
Service de l'urbanisme :	postes 120,122, 212 et 216
Service de taxes :	poste 100

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
3003, chemin d'Oka, local 103
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone :	450 974-7111

WWW.VILLE.SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC.QC.CA

CENTRE COMMUNAUTAIRE
99, rue de la Mairie
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone :	450 472-7310
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :	postes 145,146,148 et 149
Chalet parc municipal :	450 623-8858

GARAGE MUNICIPAL SERVICE DE L'ENTRETIEN ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
2960, boulevard des Promenades
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone :	450 623-5798

POLICE RÉGIONALE	450 473-4686
SERVICE DES INCENDIES	450 473-2730
URGENCES	911

PROCHAINE PARUTION : AOÛT 2011

Pour soumettre un texte, communiquez avec Mme Manon Poirier, adjointe à la direction générale, à l'adresse m.poirier@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca avant le 1er juillet 2011.

Vision sur le Lac est une publication de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Elle vise à informer la population sur les activités et les événements qui se tiennent dans leur ville. Elle est distribuée gratuitement, au moins six fois par année, dans tous les foyers marthelacquois.

Responsable du bulletin
Me Sonia Paulus, mairesse

Rédaction des textes et coordination
Communications.PSD

Révision des textes, conception, infographie
Dinamik Studio Six

Impression
Imprimerie des Pins

Distribution
Société canadienne des postes

Tirage
6 375 exemplaires

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec

Information
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0
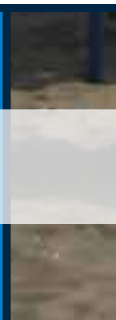
Ville de **Sainte-Marthe-sur-le-Lac**